



CYCL'@NET

Octobre 2020 // N° 61

PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 25 & 26 SEPTEMBRE 2020

DU COMITÉ DIRECTEUR
AU CENTRE NATIONAL DES 4 VENTS À AUBUSSON.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr

www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964

Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

1 DATE DES COMITÉS DIRECTEURS 2021

- ✓ 15 et 16 janvier 2021
- ✓ 19 et 20 mars 2021
- ✓ 28 et 29 mai 2021
- ✓ 8 et 9 octobre 2021 au Centre nature « Quatre vents »
- ✓ 4 et 5 décembre 2021 Assemblée Générale à Nevers (58)

2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NIORT

- Les différents rapports nécessaires au déroulement statutaire de l'assemblée générale 2020 ont été validés.

- ✓ Arrêté des comptes 2019 - 2020.
- ✓ Budget prévisionnel 2021 - 2022.
- ✓ Budget des commissions.
- ✓ Affectation du résultat.
- ✓ Validation des tarifs licences et assurances 2021.

- Le tirage au sort pour l'ordre alphabétique des candidats aux élections 2020 est la Lettre : **I**

- La création d'une commission Culture et Patrimoine souvenir Raymond Henry est validée et proposée pour être intégrée à nos statuts et soumise au vote des clubs à l'Assemblée générale extraordinaire (AGE), Niort 2020.

3 HONORABILITÉ

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport et toutes formes d'agression, le ministère des Sports a souhaité systématiser le contrôle d'honorabilité pour les dirigeants(e)s et encadrants(e)s.

Par encadrant(e)s, il faut comprendre tous les éducateurs diplômés, mais également tout bénévole apportant son aide à l'encadrement d'activités jeunes et adultes.

À compter de la saison 2021, pour ces adhérents, il sera obligatoire de renseigner les données suivantes :

- ✓ nom de naissance,
- ✓ département de naissance,
- ✓ commune de naissance.

Un dispositif sera mis en place avec le système informatique de gestion des licences pour que ce soit le plus simple possible.

L'enjeu fort de la généralisation de ce contrôle gravite autour du renforcement des conditions de sécurité des pratiquants et notamment des mineurs, afin de les protéger contre toute forme de violences et en particulier contre les violences sexuelles.

4 AIDES AUX STRUCTURES

- Agence nationale du sport (ANS)

Un plan d'actions sera mis en place pour favoriser plus de demandes de qualité et les améliorer dans le cadre des aides ANS 2021.

- Bilan des structures

Après une année particulière qui a vu l'annulation d'un grand nombre de manifestations, il est décidé de neutraliser cette année les critères liés à l'organisation d'une manifestation qui donnent un certain nombre de points convertis en euros dans les fiches bilan en fin d'année. Ceci dans un souci d'équité entre les structures.

- **Pour les CoDep et CoReg**, les aides (« ristournes ») pour l'année 2021 seront de 12 % sur le montant global des licences de leur territoire

- Pour les clubs :

- ✓ L'augmentation du nombre de licenciés du club (par rapport à l'année N-1) est doublée et passe de 5 à 10 euros.
- ✓ Les clubs seront crédités en fin d'année – en même temps que l'opération rentrée – de 4 % sur le montant de leurs licences.
- ✓ Les PLJ (Promotion loisir jeunes) sont prises en compte pour les actions qui se sont déroulées.
- ✓ Le challenge national des écoles de cyclotourisme est neutralisé dans sa partie participation aux activités mais il est maintenu dans l'aide à la structuration.

5 ASSURANCES

En 2021, le cabinet *Garrigues et Gomis* sera toujours notre interlocuteur sous le nom d'*Amplitude assurances* ; les garanties, assurées par AXA, seront les mêmes que celles de 2020 au même tarif pour les adhérents. Pour cela, la Fédération prend en charge un surcoût de 220.000 euros – (alors qu'Allianz en réclamait 880.000).

Les options A et B des clubs augmentent de 5 euros (mais cela est largement compensé par les aides aux structures). Pour rappel, l'option B (couverture des non licenciés lors de manifestations) est forfaitaire ; cela signifie que la souscription de cette option couvre une ou plusieurs manifestations pour la même année. Cela ne dispense pas les clubs organisateurs de la souscrire pour **chaque** manifestation ; **seule la première déclaration est soumise à cotisation.**

6 COMMISSION JEUNES

Ont été validés, les différents dossiers suivants, sur lesquels toutes les informations et les documents utiles seront diffusés par la commission Jeunes avec les accompagnements nécessaires.

- ✓ Évolution du règlement du Critérium national du jeune cyclotouriste
- ✓ Évolution du règlement Challenge École française de vélo
- ✓ Création du règlement Randuro VTT.
- ✓ Création du règlement « Vélo-Caching »
- ✓ Cahier des charges de la Concentration des familles.
- ✓ Cahier des charges Trait d'union.
- ✓ **Budget prévisionnel ETEC 2024**

La Fédération sera candidate pour recevoir le Concours européen à la sécurité routière en 2024 - European-traffic-education-contest (ETEC).

- ✓ L'accès des éducateurs à l'Intranet fédéral sera facilité.

7 COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

- la partie éthique est désormais rattachée au Conseil des sages.

- La rénovation de la stèle Vélocio de la Sainte-Baume avec le Vélo Club Excelsior de Marseille et le CoReg PACA est validée. Coût 550 euros.

8 SEMAINE FÉDÉRALE ET INTERNATIONALE DE VALOGNES

Dans le cadre de l'organisation de la Semaine fédérale et internationale de Valognes reportée en 2021, des dispositions financières exceptionnelles ont été étudiées et seront validées avec le COSFIC de Valognes.

9 CONCOURS PHOTOS 2021

Le thème sera : « L'Homme et /ou la Femme et son métier ».

